



L'an deux mille vingt deux et le vingt et un mars à vingt heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, BRIAND, ALBERT, CAUWET, CHENOT, LAURENT, PERRIN, WEBER et Mmes BAILLEUL, BAUMANN, CHOLEY, CIURLEO et SCHANG.

Absents : Mme VIMBERT qui a donné procuration à Mme CIURLEO et Mme MULLER STRECKER qui a donné procuration à Mme CHOLEY.

Ordre du jour :

- 45 (7.1) Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2021 ;
- 46 (7.1) Compte administratif M14, exercice 2021 ;
- 47 (7.1) Compte administratif M49, exercice 2021 ;
- 48 (7.5) Demande de subvention Ambition Moselle pour enfouissement des réseaux rue de Lorraine et rue de l'Eglise ;
- 49 (3.3) Loyers baux professionnels ;
- 50 (6.4) Approbation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ;
- 51 (6.4) Approbation du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) ;
- 52 (3.2) Vente d'un terrain pour implantation d'un Padel ;
- 53 (7.5) Don pour la solidarité avec l'Ukraine ;
- 54 (9.4) Motion pour la mise en œuvre de l'universitarisation du CHR Metz-Thionville ;
- 55 (9.4) Avis pour inscription au Prix du Civisme pour la Jeunesse d'un habitant de Fleury.

**45 (7.1) Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide d'approuver les comptes de gestion, M14, exercice 2021 et M49, exercice 2021.

**46 (7.1) Compte administratif M14, exercice 2021 :**

Monsieur le Maire, ne pouvant assister au vote de son compte administratif, se retire pour le vote. Le Conseil nomme M. Briand, Président de séance.

M. Briand présente les résultats du compte administratif M14.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité (14 pour) le compte administratif M14 de l'exercice 2021 affichant les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 261 985.08 €.
- Section d'investissement : excédent de 16 873.00 €.
- Reste à réaliser, section d'investissement : déficit de 12 150.00 €.

Décide de porter en report à nouveau en section de fonctionnement la somme de 261 985.08 €.



**47 (7.1) Compte administratif M49, exercice 2021 :**

Monsieur le Maire, ne pouvant assister au vote de son compte administratif, se retire pour le vote. Le Conseil nomme M. Briand, Président de séance.

M. Briand présente les résultats du compte administratif M49.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité (14 pour) le compte administratif M49 de l'exercice 2021, affichant les résultats suivants :

- Section d'exploitation : excédent de 6 499.42 €.
- Section d'investissement : excédent de 15 573.51 €.

Décide de porter en report à nouveau en section d'exploitation la somme de 6 499.42 €.

**48 (7.5) Demande de subvention au titre d'Ambition Moselle, enfouissement des réseaux rue de Lorraine et rue de l'Eglise :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (12 pour, 3 abstentions), décide d'enfouir les réseaux sur une partie de la rue de Lorraine et de la rue de l'Eglise, accepte l'avant-projet sommaire pour un montant de 215 308.50 € HT, décide de solliciter une subvention auprès du Département de la Moselle au titre d'Ambition Moselle, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**49 (3.3) Loyers baux professionnels :**

Nicolas Cauwet, ayant un intérêt personnel à ce point, quitte la séance.

Suite à la demande du cabinet de kinésithérapie et du cabinet d'ostéopathie, 28 A rue Gérard Mansion, de bénéficier d'une baisse de leurs loyers, à savoir un retour aux loyers de 2016, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (14 contre cette demande), décide de donner un avis défavorable à cette demande.

**50 (6.4) Approbation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :**

Le Maire expose :

La commune de Fleury s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

PROPOSITION : Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.



DECISION : le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter à l'unanimité (15 pour) la proposition du rapporteur.
- DECIDE de nommer Gilles VAVRILLE, Jean-Claude BRIAND, Nicolas CAUWET, Julien PERRIN, Marie CIURLEO et Alain CHENOT, membres de la commission chargée du suivi et de la mise à jour de ce document.

**51 (6.4) Approbation du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) :**

Institué par la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, le DICRIM (**Document d'information sur les risques majeurs**), est un document destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le DICRIM qui a été établi et précise que ce document obligatoire sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Dans ces conditions, après avoir pris connaissance du DICRIM, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide :

- d'adopter le DICRIM élaboré dans le cadre du plan communal de sauvegarde, dont un modèle sera annexé à la présente délibération ;
- de confier à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

**52 (3.2) Vente d'un terrain pour implantation d'un Padel :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (15 pour), donne son accord pour engager les démarches pour vendre une partie du terrain derrière le City-Stade à l'Association Sportive Tennis Badminton de Fleury afin d'y implanter un Padel. Le prix sera fixé ultérieurement par délibération.

**53 (7.5) Don pour la solidarité avec l'Ukraine :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (15 pour), décide d'apporter une contribution financière de 1€ par habitant, à savoir 1 316 € pour le peuple ukrainien via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

**54 (9.4) Motion pour la mise en œuvre de l'universitarisation du CHR Metz-Thionville :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (15 pour), approuve la motion présentée ci-après :

**VŒU : MISE EN ŒUVRE DE L'UNIVERSITARISATION DU CHR METZ-THIONVILLE  
POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE**



*Présenté par Monsieur François GROSDIDIER, Maire de Metz et Président de l'Eurométropole de Metz et par Monsieur Khalifé KHALIFÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Depuis 1971, la Ville de Metz milite pour l'universitarisation de son hôpital qui obtiendra en 1976 le label de Centre Hospitalier Régional (CHR) en fusionnant avec celui de Thionville. Cette entité, classée aujourd'hui au 17<sup>ème</sup> rang parmi les 32 CHR(U) a une place primordiale dans l'activité de soins de proximité et de secours en Lorraine Nord. Elle possède un centre de recherche clinique, des services médicaux d'excellence et participe à la formation médicale depuis plus de 50 ans.

Le dossier de l'universitarisation a connu une avancée décisive le 19 novembre 2019. En effet, s'appuyant sur le modèle opté à Nîmes-Montpellier, une convention hospitalo-universitaire a été signée avec l'Université de Lorraine. Ceci devait se traduire par la création de postes hospitalo-universitaires de différents grades au CHR.

Malheureusement depuis cette date, la mise en œuvre de ces engagements est restée lettre morte. Une série de réunions multipartites a été annulée et reportée sine die.

L'universitarisation du CHR Metz-Thionville est fondamentale non seulement pour Metz et pour Thionville mais aussi pour toute la Lorraine Nord qui compte plus d'un million d'habitants : Outre le maintien d'une qualité de soins de haut-niveau pour faire face aux besoins d'un territoire où l'indice de morbi-mortalité est 30 % supérieur à la moyenne nationale, l'universitarisation est un atout principal pour lutter contre la désertification médicale. Cette dernière est particulièrement expansive sur notre territoire tant le besoin en soignants est prégnant.

Les élus Messins ne peuvent pas tolérer cet immobilisme plus longtemps et souhaitent ainsi à travers ce vœu, montrer leur unité et leur détermination à voir les termes de la convention adoptés et transcrits dans la réalité.

Par ce vœu, le Conseil Municipal demande à l'Etat le respect des engagements pris depuis plus de deux ans et leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

#### **55 (9.4) Avis pour inscription au Prix du Civisme pour la Jeunesse d'un habitant de Fleury :**

Nicolas Cauwet, ayant un intérêt personnel à ce point, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité (14 pour), émet un avis très favorable à l'inscription de Thomas Cauwet-Lebienvu au Prix du Civisme pour la Jeunesse.

Thomas a pris part aux déroulements des cérémonies patriotiques organisées par la Commune en jouant de la trompette. Ces prestations musicales apportent une qualité supplémentaire à ces cérémonies, un impact positif auprès de la population qui participe en plus grand nombre et montre l'engagement et l'attachement de la jeunesse pour ces manifestations du souvenir et d'hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la patrie.

*Liste des délibérations du 21 mars 2022 :*

- 45 (7.1) Décisions budgétaires - Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2021 ;
- 46 (7.1) Décisions budgétaires - Compte administratif M14, exercice 2021 ;
- 47 (7.1) Décisions budgétaires - Compte administratif M49, exercice 2021 ;
- 48 (7.5) Subventions - Demande de subvention Ambition Moselle pour enfouissement des réseaux rue de Lorraine et rue de l'Eglise ;
- 49 (3.3) Locations - Loyers baux professionnels ;



- 50 (6.4) Autres actes réglementaires - Approbation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ;
- 51 (6.4) Autres actes réglementaires - Approbation du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) ;
- 52 (3.2) Aliénations - Vente d'un terrain pour implantation d'un Padel ;
- 53 (7.5) Subventions - Don pour la solidarité avec l'Ukraine ;
- 54 (9.4) Vœux et motions - Motion pour la mise en œuvre de l'universitarisation du CHR Metz-Thionville ;
- 55 (9.4) Vœux et motions - Avis pour inscription au Prix du Civisme pour la Jeunesse d'un habitant de Fleury.

*Fait et délibéré en séance,  
Les Conseillers Municipaux*

*ALBERT Jean*

*BAILLEUL Mylène*

*BAUMANN Audrey*

*BRIAND Jean-Claude*

*CAUWET Nicolas*

*CHENOT Alain*

*CHOLEY Audrey*

*CIURLEO Marie*

*LAURENT Vincent*

*MULLER STRECKER Sarah*

*PERRIN Julien*

*SCHANG Laurence*

*Absente*

*VAVRILLE Gilles*

*VIMBERT Eve*

*WEBER Frederic*

*Absente*